



## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

**N° CCAS\_2018DC0045**

### **OBJET : FORMATION CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**VU** la décision n° CCAS\_2018DC0042 autorisant la réalisation d'une session de formation « Assurances » pour les agents de la Ville et du CCAS,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la collectivité de maintenir la démarche autour du projet « Contrats dommages aux biens et responsabilité civile » pour les agents de la Ville et du CCAS,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, au regard des nécessités de service, de reporter au 20 novembre 2018 la session de formation initialement prévue le 11 octobre 2018.

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'annuler la décision n° CCAS\_2018DC0042 autorisant la mise en œuvre d'une session de formation avec SIGMA RISK, le 11 octobre 2018, au bénéfice de Mesdames GIL et SAUVAGEON et de Monsieur COTTAZ.

**ARTICLE 2** : De reporter la date de la formation au 20 novembre 2018.

**ARTICLE 3** : Le coût global de la formation s'élève à 810 euros TTC. Le règlement de la dépense de 202,50 euros TTC relative aux agents du CCAS s'effectuera au chapitre 011 compte 64 fonction 6184, et au chapitre 016 compte 612 fonction 6188.


**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 1 octobre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,



*L'indépendance depuis 1985*  
CONSULTANT-AUDIT-ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 02/10/2018  
Reçu en préfecture le 02/10/2018  
Affiché le   
ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0045-AU

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE

### La **COMMUNE DE CORBAS**

Place Jocteur

69960 CORBAS

Et représenté par son Maire

Ci-après dénommé le client

**Et**

### **SIGMA-RISK**

SAS 2B2C CONSEILS sise

20 rue Verdi 34510 Florensac

**Et représentée par sa présidente**

**Madame MH COMBE- COUTTET**

**Bureau de Lyon : 11 Quai André Lassagne 69001**

Ci-après dénommé le prestataire

**Concernant la prestation suivante :**

## **Mission d'assistance pour une intervention en ASSURANCE**

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon  
couttet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240  
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Le prestataire s'engage aux prestations suivantes,

- **FORMATION AUX CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE ET ETUDE DES CONTRATS SOUSCRITS EN 2017 PAR LA COMMUNE**
- **ETUDE DES CAS, LITIGES OU SINISTRES REMARQUABLES RENCONTRES PAR LA COMMUNE, AINSI QUE DU CONSTATA AMIABLE ET DE SON IMPACT SUR LA SINISTRALITE DE LA FLOTTE**
- **AIDE A LA MISE EN PLACE DE PROCESS SINISTRE : QUAND DECLARER, OU NE PAS DECLARER, INTERVENTION OU PAS D'UN EXPERT. EXPERT D'ASSURE, ROLE DE LA FRANCHISE**

La rencontre de type formation aura lieu le **20 Novembre 2018 de 9H00 à 12H00**, avec une pose de 10 mn intégrée

Le client, s'engage en contre partie à payer au prestataire les honoraires suivants :

**Un montant de 675 € HT, ou 810 € TTC ( TVA 20% = 135 €)**

Le 27 Septembre 2018

Pour la Commune de Corbas

Pour SIGMA-RISK



**SIGMA RISK**  
SAS 2B2C CONSEILS 20 rue VERDI 34510 FLORENSAC  
RCS Béziers n° 75236370500019  
ORIAS: 12068240 TVA: 67752363705

Convention de prestation de service établie conformément aux conditions de vente légales des prestations intellectuelles.

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon  
coutelet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240  
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0045-AU

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-CCAS\_2018DC0045-AU